

Détails de l'interruption ne donnant pas lieu à une indemnisation

Date de l'interruption : 31/12/2022

Durée totale et maximale de l'interruption : 06H29

Codes postaux concernés : 1380

Origine de l'interruption

= Tempête - Intempéries

Durée de l'interruption pour chacun des utilisateurs du réseau de distribution impactés

= De 02h45 à 09h15 soit 6h29

Justification de la durée de l'interruption

= Eu égard à la géographie des lieux (d'un côté des champs et de l'autre côté, des bois) et aux très nombreuses demandes d'interventions pour des arbres couchés sur nos lignes, il n'a pas été possible de rétablir l'alimentation plus tôt.

Motivation et preuve(s) du cas de force majeure

= Intempéries – numéro 1722 activé suite avertissement IRM.

Le réseau de distribution a été endommagé, à plusieurs endroits dans la région, entre autres par des chutes d'arbres consécutives à des vents importants.

Conclusion

L'origine et le maintien de l'interruption de fourniture d'électricité non planifiée d'une durée supérieure à six heures consécutives survenue le 31 décembre 2022 étant causés par un cas de force majeure, aucune indemnité ne sera versée pour cette interruption.